

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 15 mars 2010
Présidence de M. Michel Monod, président

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 74 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Magali Burdet, Carol Gay-Hirt
MM. Armin Aeberhard, Darel Cedraschi, Philippe Doffey, Jean-Christophe Piccard, Jean-Marc Pilloud
Absent : M. Emile Bonjour

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. ASSERMENTATION DE QUATRE NOUVEAUX CONSEILLERS

Au lieu de quatre, il n'y a que trois assermentations.

Le Président donne lecture des lettres de démission de MM Alexandre Crisinel et Jacky Wanzenried. .

M. Alejandro Arza, du groupe radical, domicilié au Ch. de la Canelaz 14, qui remplace M. Jean-Jacques Pasche, démissionnaire, est assermenté.

Mme Geneviève Hajjaoui-Solioz, du groupe radical, domiciliée à la Rte de Taillepied 85, qui remplace M. Jacky Wanzenried, démissionnaire, est assermentée.

M. Pierre Tzaut, du groupe radical, domicilié au Ch. de l'Essert 8, qui remplace M. Alexandre Crisinel, démissionnaire, est assermenté.

2.. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2009

M. Claude Manoli remarque qu'à la page 2 du PV les considérations du groupe UDC concernant l'augmentation de la pollution d'une zone résidentielle déjà fortement polluée n'ont pas été reportées. Le carrefour du Voisinand et la région du début de la bretelle connaissent depuis quelques années un des plus hauts taux de pollution du canton. La circulation a beaucoup augmenté et l'implantation de la COOP à cet endroit n'a rien arrangé. Le projet proposé va lourdement aggraver la situation.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président fait l'éloge du regretté conseiller M. Pierre Rouiller. L'assemblée respecte une minute de silence.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Aucune motion ou postulat n'ont été déposés sur le bureau du Conseil.

5. PREAVIS MUNICIPAL NO 1152/2009 CONCERNANT LE CREDIT D'ETUDE RELATIF A L'AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE AU CARREFOUR DU GRAND-PONT

Le Président ouvre la discussion.

M. Claude Manoli demande à la Municipalité si l'étude d'impact qui sera conduite comportera les deux volets suivants : l'impact sur la fluidité de la circulation et l'impact sur le taux de pollution de la zone allant, au minimum, du Voisinand à la Conversion.

Mme Aude Savoy répond que dans la mesure où une étude d'impact sera imposée par le Canton, elle comprendra les deux volets.

Mme Juliette Nappi rappelle que la réalisation du giratoire n'est pas liée au PALM. Elle ne voit pas la nécessité de dépenser cet argent. Il faudrait demander l'avis de la population. Elle votera donc contre ce préavis.

M. Félix Paschoud signale que la Commune de Bussigny a mis en route sept études pour intégrer la commune dans le trafic de l'agglomération lausannoise. Il considère qu'il faut donner aujourd'hui à la Commune de Lutry les moyens de s'intégrer à une planification au niveau fédéral. Il appuie les crédits qui sont demandés.

M. Philippe Mingard et quatre cosignataires proposent un **amendement** qui est annexé au procès-verbal. Le but de l'amendement est d'appuyer le crédit de Frs 500'000.- Il est primordial de donner à la Commune les moyens pour réaliser ces études et trouver des solutions optimales. Les cinq points de l'amendement sont déterminants. Il encourage le Conseil à le voter.

M. Félix Paschoud s'associe à l'esprit de l'amendement mais ne partage pas la forme. Il propose l'**amendement** suivant : « d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études relatives au réaménagement des circulations du carrefour du Grand-Pont à celui de la Corniche ». Cela donne à la Municipalité la faculté d'étendre ces études.

Mme Aude Savoy souligne que la Municipalité adhère à l'état d'esprit de l'amendement. Elle est prête à étendre les études, et ainsi on pourra étudier plusieurs variantes.

M. Denis Aguet trouve important dans cet amendement le fait qu'il faut avoir une vision globale. L'étude doit se poser la question s'il y a d'autres solutions que le giratoire.

M. André Kudelski pense que l'amendement propose la bonne solution. On n'aura pas comme unique solution le giratoire, il y aura d'autres possibilités pour régler la problématique de la circulation.

M. Philippe Sordet se rallie à la proposition de M. Félix Paschoud, qui rajoute les études nécessaires. La liste des études proposée par M. Mingard n'est pas le propos d'un conseil communal, celui-ci ne devant pas proposer des études à ce niveau de détails.

M. Philippe Mingard souligne qu'il n'y a pas de modifications importantes des études demandées. Les cinq points de l'amendement évitent de choisir des travaux sans avoir fait des études globales au préalable.

M. Jean-François Borgeaud trouve difficile de voter sur cet amendement dans la mesure où c'est un objet très différent du préavis sur lequel on devait voter. Il faudrait le discuter dans une séance ultérieure.

M. Pierre Bonjour estime qu'il faut voter ce crédit d'études et l'assortir de toutes les réflexions qui ont été exposées. Il faut informer la population et aussi associer la Commission des routes à quelques étapes de cette réflexion.

M. Denis Aguet suggère de relire les cinq points de l'amendement.

M. Philippe Mingard donne lecture de ces cinq points. Il précise que si le montant de 500'000 francs ne devait pas suffire à mener à bien l'entier des études, la Municipalité pourrait demander au Conseil l'octroi d'un crédit complémentaire.

Mme Alessandra Silauri se rallie à la proposition de M. Mingard qui donne la priorité à la résolution des problèmes de circulation et de transfert modal à l'intérieur de la commune.

M. Claude Manoli se trouve dans l'impossibilité de voter cet amendement, malgré la relecture des cinq points. Il se joint plus facilement à l'amendement de M. Paschoud. Il demande que l'amendement soit présenté en bonne et due forme à la prochaine séance.

M. Bernard Hagin signale qu'il y a des similitudes entre les deux amendements. Il faut donner un mandat assez large pour que l'on étudie l'entrée de Lutry et le trafic qui y aboutit et qui en sort. Il faut résoudre les problèmes dans les délais demandés pour s'intégrer dans les programmes du PALM et de la Confédération.

M. Félix Paschoud explique qu'il a modifié la formulation de la conclusion 1 du préavis pour l'élargir et permettre de voter un crédit.

Mme Lilly Bornand appuie la proposition de M. Mingard, celle de M. Paschoud est trop restrictive, elle concerne uniquement le trafic. Les verts sont très intéressés à un aménagement global de la circulation et l'amendement de M. Mingard va plus dans ce sens.

M. Félix Paschoud précise que son amendement signale des réaménagements des circulations, ce qui inclut les cyclistes, piétons etc.

M. Christophe Gessner félicite les deux conseillers qui ont déposé ces amendements. Celui de M. Paschoud résume celui de M. Mingard. Il propose de passer au vote.

M. Denis Aguet estime qu'ils sont très différents, celui de M. Mingard étant beaucoup plus précis.

M. Thierry Buche propose de modifier la rédaction du texte de la manière suivante : d'entreprendre les études relatives conformément aux objectifs décrits dans les cinq points de l'amendement de M. Mingard.

M. Félix Paschoud retire son amendement.

M. Claude Manoli le reprend.

M. Yves Leumann pense qu'il faut fixer un cadre et l'amendement de M. Mingard le fait.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

On procède au vote de l'amendement de M. Claude Manoli. Il est rejeté à une grande majorité (7 voix pour et 5 abstentions).

On procède au vote de l'amendement de M. Mingard et ses cosignataires MM A. Liehti, F. Paschoud, B. Hagin et D. Aguet. Il est accepté à une évidente majorité (4 voix contre et 5 abstentions).

Votation des conclusions du préavis amendées.

M. Jean-François Borgeaud demande que l'on applique l'article 102 du règlement du Conseil, il demande le vote à bulletin secret. Il est appuyé par trois membres. La demande est rejetée, il faut l'appui de 10 membres.

Les conclusions du préavis amendées sont acceptées à une grande majorité par le Conseil (2 voix contre et 5 abstentions), à savoir :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les études suivantes :
 - 1) Etude de diverses variantes pour les aménagements routiers le long et de part et d'autre de l'axe fort des transports publics en coordination avec une étude urbanistique pour les aménagements des terrains encore disponibles le long de la RC 780 conformément à la motion Sordet – Mingard en intégrant les différents modes de déplacement (transports individuels, vélos, piétons). L'urbanisation doit faire l'objet de plusieurs variantes permettant de supprimer un maximum de nuisances provoquées par la RC 780.
 - 2) Remise à jour du plan directeur des circulations sur la base des études générales du Schéma Directeur de l'Est lausannois et achèvement des études concernant la route de Crochet et de Savuit et d'autres points noirs à Lutry.
 - 3) Etude, conjointement avec le Canton, des solutions tendant à supprimer la circulation de transit sur la route de la Conversion (parking d'échange à proximité de la gare de la Conversion ou d'autres solutions), tenant compte de la décision récente de la Confédération d'abandon du prolongement de la *Bretelle*.
 - 4) Synthèse des études en cours pour résoudre les problèmes de stationnement et de parking à proximité et dans le bourg de Lutry.
 - 5) Choix d'un chantier d'aménagement (p. ex. carrefour du Grand-Pont) dans le respect des délais (2014) permettant de bénéficier des subventions seulement à la fin des études et en fonction des priorités et de l'urgence définies.
2. d'accorder à la Municipalité les crédits nécessaires, soit la somme de Fr. 500'000.-
3. d'admettre le mode de financement proposé.
6. PREAVIS MUNICIPAL NO 1153/2010 CONCERNANT L'EQUIPEMENT SELON LE REGIME EN SEPARATIF DU QUARTIER D'ORZENS-FENIX

M. Gaston Asper, président socialiste de la commission lit son rapport.

La commission propose à l'unanimité des membres présents d'adopter les conclusions du préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. Willy Blondel demande à M. Asper de lire le point 6 concernant le financement, qui manquait dans les préavis reçus par les conseillers.

M. André Kudelski demande s'il ne serait pas judicieux d'étendre la partie eaux claires-eaux usées à l'ouest du point 194 pour ne pas devoir le faire lorsque certaines parcelles seront construites.

M. Gaston Asper répond que la commission a reçu de la Municipalité l'assurance qu'au-delà du point 194 les parcelles sont déjà équipées. Ce point se trouve sur l'arête d'un changement de bassin versant, l'autre côté étant déjà équipé.

M. Claude Manoli demande qu'à l'avenir on utilise des rétroprojecteurs pour faciliter la compréhension des sujets.

La parole n'est plus demandée et **les conclusions du préavis sont adoptées par le Conseil (1 abstention)**, à savoir :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux d'équipement selon le régime en séparatif du quartier d'Orzens-Fénix
2. d'accorder les crédits nécessaires à ces travaux, soit la somme de Fr. 401'000.-
3. d'admettre le mode de financement proposé.

7. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE RECUSATIONS

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil.

8. ELECTION D'UN SCRUTATEUR SUPPLEANT

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil.

9. REPONSE A LA MOTION DE MME CLAUDE YECHOUROUN, DEMANDANT D'ETUDIER LA POSSIBILITE DE METTRE EN PLACE UN RAMASSAGE HEBDOMADAIRE DES DECHETS VEGETAUX SUR LA COMMUNE

Mme Claude Yechouroun lit la lettre qu'elle avait adressée à la Municipalité suite à la réponse qu'elle avait reçue. En déposant sa motion en 2007, elle souhaitait que l'enquête porte non seulement sur la Commune de Pully, mais aussi sur la Commune de Belmont. Les 153 tonnes de déchets verts supplémentaires qui pourraient être compostées par la mise en place d'un ramassage, pourraient justifier les Frs. 44'500.- de dépenses prévues.

Si ce ramassage ne peut pas être mis en place, Mme Yechouroun formule le **vœu** suivant : que la commune de Lutry mette à la disposition des habitants dans les différents quartiers, des poubelles destinées à récolter les déchets végétaux. Ceci se pratique à Belmont et à Paudex.

Mme Alessandra Silauri informe qu'au Grand Conseil, la majorité des membres était favorable à l'introduction d'une taxe au sac. En attendant que la commune fasse une étude plus globale, elle pourrait mettre à disposition un service de broyage et faciliter le compostage de quartier, avec l'aide des employés communaux.

Mme Claude Yechouroun signale que le but de sa motion est de limiter les trajets à la compostière. Le ramassage porte à porte correspond aux attentes des citoyens.

M. Pierre Bonjour rappelle que dans la Commune de Lutry la moitié de la population vit dans des habitations individuelles ou semi-individuelles qui possèdent des jardins. La meilleure solution est le compostage dans le jardin. Le porte à porte se justifie dans des communes urbaines comme Lausanne.

Mme Claude Yechouroun précise que ce système existe à Pully et à Belmont, qui ne sont pas des communes urbaines.

10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

- No **528/2009** *Séances du Conseil communal*
 No **529/2010** *Réforme policière vaudoise – mise en œuvre*
 No **530/2010** *Crédit d'étude du giratoire du Grand-Pont*
 No **531/2010** *Un nouveau MATAS au collège des Echerins*

Préavis pour la séance du 3 mai 2010

Préavis relatif à l'installation d'une patinoire foraine sur la Place des Fêtes durant la saison hivernale.

Préavis relatif à la modification du règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles.

Préavis relatif à l'installation de deux silos à sel.

Préavis relatif à la création d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE).

11. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Ce point est caduc, aucune motion ou postulat n'ayant été déposé sur le bureau du Conseil.

12. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

M. Philippe Sordet informe de la conclusion d'un contrat entre le Canton de Genève, Swisscom et les SI de Genève. Il s'agit de financer l'équipement rapide de l'ensemble des bâtiments du canton en fibres optiques. Un accord sous forme de test entre Swisscom, la Ville de Lausanne et City Câble a aussi été signé. A Lutry, l'opérateur propriétaire et exploitant du réseau est Cablecom et il semble que les zones géographiques irriguées par Cablecom ne font pas partie des périmètres d'investissement et d'équipement à la fibre optique généralisée jusqu'au bâtiment. Il demande quelles mesures la Municipalité compte-t-elle prendre pour que les citoyens de Lutry puissent bénéficier de ce réseau de fibres optiques.

M. Willy Blondel rappelle que la commune avait vendu à l'époque ses actions de la société Télésicel à Cablecom, cette société est complètement privée, la commune n'ayant rien à dire, car elle n'est plus propriétaire. Lausanne met à disposition de par sa société une possibilité technique et économique bien supérieure à ce que Cablecom propose, mais la commune ne pourra pas intercéder à Lausanne puisqu'elle n'est plus propriétaire des infrastructures.

Il propose à M. Sordet de sortir tout ce qui s'est passé ces dernières années, de faire un point de la situation et de faire une communication municipale.

Mme Claire Glauser demande, vu que les subventions versées par la commune en faveur du complexe des Champs ont fortement diminué ces dernières années et qu'elles vont s'éteindre en 2011, si la Municipalité pourrait envisager une réévaluation du droit de superficie dans le sens d'une diminution.

Pour information la CLL (coopérative de logement de Lutry) est propriétaire de 23 appartements situés dans le complexe des Champs et de 8 appartements à la rue de l'Ancienne Ciblerie. Pour les bâtiments des Champs, les subventions arrivent à échéance en 2011. Les loyers seront encore soumis à un contrôle de la part de la Confédération, qui continuera ses aides jusque vers 2020. La CLL payait jusqu'à l'année dernière un droit de superficie de Fr. 84'285.- et pour 2010 il y a une augmentation de ce droit à Fr. 94'677.-

M. Jacques-André Conne répond que la Municipalité est au courant de cette problématique. Elle étudie toute la problématique du logement dans un cadre général, ceci fera partie des éléments à prendre en considération pour faire des propositions dans un sens plus global.

M. Michel Reigner avait demandé la possibilité d'installer des bornes électriques à Lutry. A la séance de décembre on lui avait dit que c'était cher. Il devait avoir une réponse durant cette séance.

M. Willy Blondel répond que c'est en cours, des informations lui seront données à la prochaine séance.

M. Denis Aguet constate avec plaisir qu'un micro circule dans la salle. Il remercie ceux qui ont pris l'initiative de cet achat.

M. le Président annonce que la sortie du Conseil communal aura lieu le samedi 19 juin 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 21h30.

La prochaine séance est fixée au 3 mai 2010 à 20h00

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

M. Monod

P. Brentini